

DECISION

RELATIVE A LA DELEGATION DE PRESIDENCE DU COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT DU CHU DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L6144-4 et suivants et ses articles R6144-40 et suivants ;

Vu le Décret du Président de la République en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Lille ;

Vu la décision du Directeur général n°18-07-0520 en date du 23 juillet 2018 relative à l'affectation de membres de l'équipe de direction ;

Vu l'arrêté du CNG en date du 25 novembre 2021 relatif à la nomination de Mme Angélique BIZOUX-COFFIGNIER sur le poste de Directrice générale adjointe du CHU de Lille à compter du 25 novembre 2021 ;

Vu la décision du Directeur général n°22-01-0010 en date du 10 janvier 2022 relative à la nomination de Mme Anne GIRARD, Secrétaire Générale ;

Vu la décision du Directeur général n°21-02-0060 en date du 1^{ER} Février 2022 relative à la nomination de Mme Faustine BEYS, directrice des ressources humaines ;

Considérant qu'il convient de garantir le bon fonctionnement du CTE en permettant sa réunion même en cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée pour en assurer la présidence ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : OBJET

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général, délégation est donnée à Mme Angélique BIZOUX-COFFIGNIER, directrice générale adjointe, Mme Anne GIRARD, secrétaire générale et Mme Faustine BEYS, directrice des ressources humaines à l'effet de présider le comité technique d'établissement du CHU de Lille.

ARTICLE 2 : EFFET ET PUBLICITE

La présente délégation annule et remplace les précédentes décisions relatives au même domaine, et notamment la décision n°19-05-0356 en date du 14 mai 2019.

Elle est notifiée aux intéressés.

Elle est communiquée aux membres du CTE.

Elle sera portée à la connaissance des membres du Directoire et du Conseil de surveillance et transmise à M. le Comptable du Centre Hospitalier Universitaire de Lille.

Elle sera portée à la connaissance du public par tout moyen, publiée sur le site internet du CHU et transmise à M. le Préfet du Nord pour publication au recueil des actes administratifs du Département.



Lille, le 1^{er} Février 2022

Frédéric BOIRON

